

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## SOPRASOLAR PRIM

Version: 700g

Date de révision: 12/10//2015

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: SOPRASOLAR PRIM
1. 1. 1. Contient:
  - xylène (mélange isomère o, m, p)
  - éthylbenzène
1. 1. 2. N° CE: Non applicable.
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Etanchéité
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: SOPREMA S.A.S.  
14 Rue de Saint Nazaire - CS 60121  
F-67025 STRASBOURG CEDEX  
France  
Tél: +33 (0)3 88 79 84 00  
Télécopie: +33 (0)3 88 79 84 01  
Courriel: mkulinicz@soprema.fr
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59  
NUMERO D'URGENCE INTERNATIONAL : + 44 (0)1 235 239 670  
CH-Centre Toxicologique : Tel + 145
1. 5. N° code du produit: 2597.1

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange:
  - \* Liq. infl. 3 / SGH02 - H226 \*
  - \* Irr. cut. 2 / SGH07 - H315 \*
  - \* Irr. oc. 2A / SGH07 - H319 \*
  - \* STOT un. 3. / SGH07 - H335 \*
  - \* STOT rép. 2 / SGH08 - H373 \*
  - \* Tox. aq. chron. 3 / H412 \*

#### 2. 2. Éléments d'étiquetage:



Attention - -

#### 2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement:

.

#### 2. 2. 2. Mention de danger:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

#### 2. 2. 3. Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P240 Mise à la terre / liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.  
P241 Utiliser du matériel électrique / de ventilation / d'éclairage / ... / antidéflagrant.  
P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.  
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.  
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.  
P260 Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.  
P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.  
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

#### 2. 2. 4. Intervention:

P303 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):  
P361 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.  
P353 Rincer la peau à l'eau / se doucher.  
P370 En cas d'incendie:  
P378 Utiliser poudre, AFFF, mousse, dioxyde de carbone pour l'extinction.  
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.  
P321a Traitement spécifique (voir rubrique n° 4.3.).  
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.  
P362 Enlever les vêtements contaminés.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## SOPRASOLAR PRIM

Version: 700g

Date de révision: 12/10//2015

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

	<p>P364 Et les laver avant réutilisation. P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P314 Consulter un médecin en cas de malaise. P304 EN CAS D'INHALATION: P340 Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P312a Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin en cas de malaise.</p>
2. 2. 5. Stockage:	<p>P403 Stocker dans un endroit bien ventilé. P235 Tenir au frais. P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P405 Garder sous cléf.</p>
2. 2. 6. Elimination:	<p>P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / international</p>
2. 3. Autres dangers:	<p>Aucun.</p>

### 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Description du mélange:	<p>Mélange de bitume et de solvants organiques</p>
3. 2. Composant(s) contribuant aux dangers:	<ul style="list-style-type: none"><li>• • xylène (mélange isomère o, m, p)<ul style="list-style-type: none"><li>- N° CAS: .1330-20-7</li><li>- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119488216-32</li><li>- Conc. (% pds) : 40 &lt; C &lt;= 50</li><li>- SGH :</li><li>* SGH02 - Flamme - Attention - Liq. infl. 3 - H226</li><li>* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H312 - H332 - STOT un. 3. - H335 * SGH08 - Danger pour la santé - STOT rép. 2 - H373 - Tox. asp. 1 - H304 - Irr. cut. 2 - H315 - Irr. oc. 2 - H319</li><li>- Tox. aq. chron. 3 - H412</li></ul></li><li>• • éthylbenzène<ul style="list-style-type: none"><li>- N° CAS: .100-41-4</li><li>- Conc. (% pds) : 10 &lt; C &lt;= 15</li><li>- SGH :</li><li>* SGH02 - Flamme - Danger - Liq. infl. 2 - H225</li><li>* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H332 * SGH08 - Danger pour la santé - STOT rép. 2 - H373 - Tox. asp. 1 - H304</li><li>- Tox. aq. chron. 3 - H412</li></ul></li><li>• • toluène<ul style="list-style-type: none"><li>- N° Id: 601-021-00-3 - N° CE: 203-625-9 - N° CAS: 108-88-3</li><li>- Conc. (% pds) : 1 &lt; C &lt;= 5</li><li>- SGH :</li><li>* SGH02 - Flamme - Danger - Liq. infl. 2 - H225</li><li>* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - STOT un. 3. - H336 * SGH08 - Danger pour la santé - STOT rép. 2 - H373 - Tox. asp. 1 - H304 - Irr. cut. 2 - H315 - Repr. 2 - H361</li><li>- Divers :</li></ul></li></ul> <p>VME ppm = 50 - VME mg/m<sup>3</sup> = 188</p>

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

### 4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:	
4. 1. 1. Conseils généraux:	<p>Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente.</p>
4. 1. 2. Inhalation:	<p>- Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme, dans une position demi couchée et si nécessaire appeler un médecin. - Respiration artificielle et/ou oxygène si nécessaire.</p>
4. 1. 3. Contact avec la peau:	<p>Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau. NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.</p>
4. 1. 4. Contact avec les yeux:	<p>Laver immédiatement à l'eau abondante (pendant au moins 20 minutes), y compris sous les paupières.</p>
4. 1. 5. Ingestion:	<p>- NE PAS faire vomir. - Ne rien donner à boire.</p>

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## SOPRASOLAR PRIM

Version: 700g

Date de révision: 12/10//2015

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

- En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés: /
4. 2. 1. Inhalation: L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets adverses pour la santé, tels que: irritation des muqueuses, irritation pulmonaire. Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.
4. 2. 2. Contact avec la peau: Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à une incommodité ou à des dermatites.
4. 2. 3. Contact avec les yeux: Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations.
4. 2. 4. Ingestion: Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction: mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), poudre.
5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.
5. 3. Conseils aux pompiers: Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection
5. 4. Méthode(s) spéciale(s): Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.
5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: Ne pas utiliser un jet d'eau.

### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Assurer une ventilation adéquate. En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire adéquat. Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Tenir à l'écart de toute source d'ignition.
6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement: Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. Endiguer et contenir le produit renversé. Eviter la contamination des eaux souterraines. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.
6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sable, terre, vermiculite, terre de diatomées. Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Nettoyer de préférence avec un détergent - Eviter l'utilisation de solvants.
6. 4. Référence à d'autres sections: Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:
7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Les vapeurs peuvent former un mélange inflammable avec l'air. Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.
7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: La manipulation du produit peut occasionner l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser les procédures de mise à la terre appropriées. Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## SOPRASOLAR PRIM

Version: 700g

Date de révision: 12/10//2015

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

	autres sources d'ignition.
7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s):	Garder les emballages solidement fermés et les éloigner de sources chaleur, d'étincelles et de flammes nues. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles.
7. 2. Stockage:	
7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités:	Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver hors de la portée des enfants.
7. 2. 2. Mesure(s) d'ordre technique:	Sol incombustible et imperméable formant cuvette de rétention.
7. 2. 3. Condition(s) de stockage:	Stocker dans un endroit sec, bien ventilé, tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe.
7. 2. 4. Matière(s) incompatible(s) à éloigner:	Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matériaux fortement acides ou alcalins.
7. 2. 5. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:	de même nature que celui d'origine
7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):	Etanchéité

### 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:	
8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:	<ul style="list-style-type: none"><li>• toluène : VME ppm = 50 - VME mg/m<sup>3</sup> = 188</li><li>• xylene : VME ppm = 50 - VME mg/m<sup>3</sup> = 250</li><li>• ethylbenzene : VME ppm = 20 - VME mg/m<sup>3</sup> = 88,4</li></ul>
8. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:	Veiller à une ventilation adéquate. Normalement, celle-ci devrait être réalisée par aspiration aux postes de travail et une bonne extraction générale. Si ceci n'est pas suffisant pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, des appareils respiratoires appropriés doivent être portés.
8. 2. Contrôles de l'exposition:	
8. 2. 1. Protection des voies respiratoires:	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. (appareil respiratoire avec filtre A )
8. 2. 2. Protection des mains:	Pour des contacts prolongés ou répétés, utiliser: gants en caoutchouc nitrile Des crèmes protectrices peuvent être utiles pour les parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.
8. 2. 3. Protection de la peau et du corps:	Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température. Après contact avec le produit toutes les parties du corps souillées devraient être lavées.
8. 2. 4. Protection des yeux:	Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides.
8. 3. Mesure(s) d'hygiène:	Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

### 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:	
9. 1. 1. Aspect:	liquide visqueux
9. 1. 2. Couleur:	noir
9. 1. 3. Odeur:	caractéristique
9. 1. 4. PH:	Non déterminé.
9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
9. 1. 6. Point d'éclair:	26 °C
9. 1. 7. Limites d'explosivité:	Non applicable.
9. 1. 8. Pression de vapeur:	3.8 kPa (à 50 °C)

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## SOPRASOLAR PRIM

Version: 700g

Date de révision: 12/10//2015

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

9. 1. 9. Densité relative (eau = 1):	+/- 1
9. 1. 10. Masse volumique apparente:	0.9 à 1 g/cm <sup>3</sup>
9. 1. 11. Viscosité:	750 à 950 mPa.s
9. 2. Autres informations:	
9. 2. 1. Hydrosolubilité:	Non applicable.
9. 2. 2. Liposolubilité:	Non applicable.
9. 2. 3. Solubilité aux solvants:	Soluble dans des hydrocarbures

### 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité:	Stable en conditions normales.
10. 2. Stabilité chimique:	La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses:	Aucune.
10. 4. Conditions à éviter:	PAS de flammes nues, PAS d'étincelles et interdiction de fumer.
10. 5. Matières incompatibles:	Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques.
10. 6. Produits de décomposition dangereux:	En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone.

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets toxicologiques:	Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
11. 2. Toxicité aiguë:	
11. 2. 1. Inhalation:	Non déterminé.
11. 2. 2. Contact avec la peau:	Non déterminé.
11. 2. 3. Contact avec les yeux:	Non déterminé.
11. 2. 4. Ingestion:	Non déterminé.

### 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité:	Aucun effet toxicologique sur l'environnement n'est connu ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation. Ecotoxicité xylène : POISSON - CL50(96h) = 8mg/l DAPHNIES - CE50(72h) = 10mg/l ALGUES - CE50(48h) = 7,4mg/l
12. 2. Persistance et dégradabilité:	Difficilement biodégradable.
12. 3. Potentiel de bioaccumulation:	Non déterminé.
12. 4. Mobilité dans le sol:	Non déterminé.
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:	Non déterminé.
12. 6. Autres effets néfastes:	Aucun.
12. 7. Information(s) générale(s):	Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets:	Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau. Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
--	---

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## SOPRASOLAR PRIM

Version: 700g

Date de révision: 12/10//2015

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

13. 2. Emballages contaminés: Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales. Ne pas réutiliser des récipients vides. Les emballages restent dangereux quand ils sont vides. Continuer à respecter toutes les consignes de sécurité.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s): Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

14. 2. Numéro ONU: 1263

14. 2. 1. Nom d'expédition des Nations unies: PEINTURES

14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):

14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport: 3

14. 3. 2. Groupe d'emballage: III

14. 3. 3. Code de restriction en tunnels: (D/E)

14. 4. Voies maritimes (IMDG):

14. 4. 1. Classe: 3

14. 4. 2. Groupe d'emballage: III

14. 4. 3. Polluant marin: non

14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):

14. 5. 1. ICAO/IATA classe: 3

14. 5. 2. Groupe d'emballage: III

14. 6. Dangers pour l'environnement: /

14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Cf : §6

14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: Non applicable.

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement: Règlement CE 1907-2006  
Règlement CE 1272-2008  
Règlement CE 790-2009  
Règlement CE 453-2010

15. 2. Évaluation de la sécurité chimique: Non applicable.

### 16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3: H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H312 Nocif par contact cutané.  
H332 Nocif par inhalation.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes <ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <indiquer la voie d'exposition>.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus <indiquer l'effet s'il est connu> <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.

---

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## SOPRASOLAR PRIM

Version: 700g

Date de révision: 12/10//2015

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

---

16. 2. Avis ou remarques importantes: Les informations données dans cette fiche de données sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience.  
Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.  
Aucune responsabilité ne sera acceptée (sauf spécifiée par une loi) survenant suite à l'utilisation de l'information reprise dans cette fiche de données de sécurité.
16. 3. Restrictions: Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).
16. 4. Information(s) supplémentaire(s): COV = 550 g/l
16. 5. Historique:
16. 5. 1. Date de la première édition: 21/09/2007
16. 5. 2. Date de la révision précédente: 20/01/2011
16. 5. 3. Date de révision: 12/10//2015
16. 5. 4. Version: 700g
16. 5. 5. Révision chapitre(s) n°: 1 > 16
16. 6. Réalisé par: SOPREMA - mkulincz@soprema.fr